

05 mars 2016



**DÉCLARATION D'URGENCE DU MOUVEMENT
ALTERNATIVES POUR UN BENIN DE CONSENSUS
A PARTIR DE 2016 (ABC-2016)**

**SUR L'USAGE DE DIFFERENTS TYPE
DE DOCUMENTS ELECTORAUX D'IDENTIFICATION
SELON LA LOCALISATION ET LA REGION DES ELECTEURS**

Bénoises, Bénois,

Chers Concitoyens,

ALTERNATIVES POUR UN BENIN DE CONSENSUS A PARTIR DE 2016 (ABC-2016) déclare que nul n'est sensé être exempt de l'usure d'un quelconque document officiel en sa possession.

En cas d'usure de ces documents, tous ont le même droit de se faire renouveler leur document officiel dans les conditions déterminées par la loi.

La Constitution béninoise prescrit l'égalité entre les citoyens en son article 26 qui dispose entre autre que « L'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale... ».

Les uns dans une localité ou région ne devraient pas jouir des privilèges en votant avec de nouvelles cartes pendant que les autres sont soumis à l'usage des cartes anciennes exposées à l'usure.

Nonobstant toutes les défaillances qui en découleraient, il faut simplement faire voter tous les citoyens avec l'ancienne carte d'électeur.

Tous les candidats devraient faire abroger cette disposition de la CENA.

Ce 05 mars 2016,

Vive le Consensus !

Vive le Bénin !

A très bientôt.